

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2025

Le mardi 17 juin 2025 à 18h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. MARTIN Patrice, Maire.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Présents : Monsieur AUBERT Jacques, Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc, Monsieur DUVAL Patrick, Madame GIBEAU Hélène, Madame LACAM Stéphanie, Madame LAFOSSE Anne Mary, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEBON Nicolas, Madame LENORMAND Rose-Marie, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle, Monsieur MARTIN Patrice, Madame MORIN Laurence, Monsieur ROUSSEAU Pierre, Monsieur SCHACHER Christophe, Madame VILLAIN Marie-Agnès,

Absents excusés : Madame ANFRAY Virginie, Monsieur BOHEME Alain donne pouvoir à M. AUBERT Jacques, Monsieur FOISSIER Vincent, Monsieur HUBERT Benoît, Madame JEANNE Marie-Pierre donne pouvoir à Mme LACAM Stéphanie, Madame GOULAY Martine, Madame MARIE Christelle, Monsieur TURPIN Laurent,
Secrétaire de séance : Monsieur AUBERT Jacques,

Après que Mr Martin ait demandé aux membres présents s'ils avaient des observations concernant le procès-verbal du conseil municipal du 25 mars 2025, les membres présents approuvent à l'unanimité, ledit document.

Décisions prises dans le cadre de la délégation

- décision n° 6/2025. Concerne le renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux du Calvados pour l'année 2025 d'un montant total de 115€.

-décision n° 7/2025. Concerne l'achat d'un logiciel de gestion du temps de travail, à l'entreprise JOUROFF 22300 LANNION pour un montant HT de 2376 € HT pour l'abonnement annuel et 800€ pour le forfait de mise en place.

- décision n°8/2025. Concerne l'achat de nouvelles chaises pour la salle des associations de Fierville-Bray à l'entreprise EPOXIA 78150 LE CHESNAY-ROCQUENCOURT pour un montant total de 3800.60 € HT.

Vote des subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité et une abstention, le vote des subventions aux associations pour un montant de 11 274€.

Voir le détail des subventions sur le tableau suivant.

SUBVENTIONS VALAMBRAY 2025	Montant
Nom du tiers	2025
ACPG SECTION MOULT	200,00
ADMR	1 950,00
TELETHON CAEN	150,00
AMICALE DES DONNEURS D'ARGENCES	100,00
AMICALE DES DONNEURS DE BRETTEVILLE SUR LAIZE	100,00
ANCIENS COMBATTANTS ST SYLVAIN	0,00
APF CALVADOS	150,00
ASSOCIATION APE VALAMBRAY	600,00
ATELIERS CRÉATIFS AMBRAYVALLOIS	200,00
CLUB LES AMIS D'AIRAN	600,00
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE DU CINGAL	40,00
COLLEGE JEAN CASTEL	520,00
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRI	2 000,00
FEDERATION NATIONAL DES ANCIENS ARGENCES (FNACA)	200,00
FSE FOYER SOCIAL EDUCATIF COLLEGE JEAN CASTEL ARGENCES	200,00
HANDBALL ARGENCES	100,00

JUDO CLUB BELLENGREVILLE	60,00
LA PASSERELLES VAL ES DUNES	1 254,00
LES POTAGERS D'AIRAN	300,00
ASPEC (ASSOCIATION SOINS PALLIATIFS EN CALVADOS)	200,00
MUANCE FC (FOOTBALL)	200,00
SECOURS CATHOLIQUE ARGENCES	100,00
S.S.I.A.D	350,00
TEF DU CINGAL	750,00
TWIRLING BATON LES CAPUCINES D ARGENCES	50,00
LES RENCONTRES DE FIERVILLE	200,00
COFETEVAL	700,00
TOTAL	11 274,00

Travaux de voiries – Poussy-la-Campagne

Vu la nécessité de réaliser des travaux de voiries et de sécurité, en partenariat avec le département du Calvados et la Communauté de Communes Val-ès-Dunes rue de l'Église et rue du Marronnier à Poussy-la-Campagne,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le lancement de la consultation et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'opération,

Amortissement subvention SDEC Effacement de réseaux POUSSY-LA-CAMPAGNE

Vu l'article L2321-2, 27 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

La subvention d'équipement versée par le SDEC pour les travaux d'effacement de réseaux de Poussy-la-Campagne d'un montant de 73 668.31 € donne lieu à amortissement.

Cette somme sera amortie sur 20 ans pour un montant arrondi à 3684 € pour les crédits budgétaires par an (soit 3683.42 € par an) aux comptes suivants :

En fonctionnement dépenses : Chapitre 042 article 681 : 3684 (mandat 3683.42 €)

En investissement recettes : Chapitre 040 article 2804182 : 3684 (titre 3683.42 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les opérations d'ordre ci-dessus.

Décision modificative n°1 - ouverture de crédits pour amortissement de la subvention RESEAUX POUSSY-LA-CAMPAGNE

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2025 :

Imputations dépenses fonctionnement		Imputations recettes investissement	
Chap. 023	-3 684 €	Chap. 021	-3 684 €
Chap. 042 article 681	3 684 €	Chap. 040 article 2804182	3 684 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise la décision modificative ci-dessus.

Extension du réseau d'éclairage public rue des Anciens Combattants (anciennement rue de la Muance) à Fierville-Bray

Vu la nécessité d'étendre le réseau d'éclairage public de Fierville-Bray,

Vu la proposition du 20 mars 2025, la contribution de la commune s'élève à la somme de 3426.82€ correspondant au montant du devis de 5874.55€ TTC, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE soit, 2447.73€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement.

Extension du réseau d'éclairage public Grande Rue & Chemin du Home

Vu la nécessité d'étendre le réseau d'éclairage public de Fierville-Bray,

Vu la proposition du 03 mars 2025, la contribution de la commune s'élève à la somme de 16 569,67€ correspondant au montant du devis de 29 722,09€ TTC, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE soit 13 152,42€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement.

Extension du réseau d'éclairage public rue de la Tannerie – Fierville-Bray

Vu la nécessité d'étendre le réseau d'éclairage public de Fierville-Bray,

Vu la proposition du 15 avril 2025, la contribution de la commune s'élève à la somme de 4 778,43€ correspondant au montant du devis de 9 069,17€ TTC, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE soit, 4 290,74€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement.

Remise en état des trottoirs route de Maizières - Fierville-Bray

Vu la nécessité de remettre en état des trottoirs sur la commune de Fierville-Bray,

Vu la proposition de l'entreprise TOFFOLUTTI du 13 mars 2025, le montant total de la rénovation est de 9 010,80€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Travaux de sécurisation de l'arrêt de bus chemin de la Tannerie et rue de la Forge – Fierville-Bray

Considérant la nécessité d'aménager un chemin piétonnier pour sécuriser le trajet des enfants scolarisés prenant le bus scolaire au niveau de la rue de la Forge et du chemin de la Tannerie,

Vu la proposition de l'entreprise AD Équipements, le montant des travaux de sécurisation arrêt de bus est de 3921,00€ TTC.

Vu la proposition n° DEV0055 de l'entreprise SARL SVTL, le montant des travaux de l'allée piétonne rue de la Forge et chemin de la Tannerie est de 12 431,30€ TTC.

Vu la proposition n° DEV0056 de l'entreprise SARL SVTL, le montant des travaux de l'allée piétonne rue de la Forge est de 3 320,88€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les trois propositions ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subvention « aménagement des points d'arrêts » auprès du Conseil Régional et à signer tout document nécessaire à l'opération.

Travaux de sécurisation : chemin de la Tannerie et rue de la Forge – Fierville-Bray

Considérant la nécessité d'aménager un chemin piétonnier pour sécuriser le trajet des enfants scolarisés prenant le bus scolaire au niveau de la rue de la Forge et du chemin de la Tannerie,

Vu la proposition n° D2506047 de l'entreprise AD Équipements du 16/06/2025 pour des travaux de sécurisation rond-point Chemin de la Tannerie - rue de la Forge, pour un montant total de 9 717,00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à faire des demandes de subventions au titre des amendes de police et à signer tout document nécessaire à l'opération.

Réalisation de travaux de voiries – Rue du mont Jacob à AIRAN

Vu la nécessité d'effectuer des travaux de voiries rue du Mont Jacob à AIRAN,

Vu la proposition de l'entreprise TOFFOLUTTI du 18 mars 2025, d'un montant de 21 177,84€ TTC,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ladite proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Réalisation de travaux de menuiserie pour la Salle des Fêtes d'AIRAN

Vu la nécessité de réaliser des travaux de menuiserie à la salle des fêtes d'AIRAN

Vu la proposition de l'entreprise E.I L menuiseries du 26/03/2025 pour un montant de 10 552,20€ TTC.

Vu la proposition de l'entreprise B'PLAST DU 06/11/2025 pour un montant de 14 404,60€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a choisi la proposition de l'entreprise E.I L menuiseries, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Réalisation de travaux de maçonnerie pour le logement de Poussy-la-Campagne

PV du Conseil municipal de Valambray du 17 Juin 2025

Vu la nécessité de réaliser des travaux de maçonnerie sur le logement communal de Poussy-la-Campagne,

Vu la proposition de l'entreprise RENOV'LEU du 23/03/2025 pour un montant de 12 528,00€ TTC

Vu la proposition de l'entreprise B&H MAÇONNERIE du 24/04/2025 pour un montant de 26 263,42€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, a choisi de retenir la proposition de l'entreprise RENOV'LEU, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Lotissement le Champ du Puits - transfert amiable des voies et réseaux d'un lotissement dans le domaine public

Monsieur le Maire expose,

Vu la demande du permis d'aménager n° PA 014 005 21D0001 en date du 5 mai 2021 sur un terrain figurant au cadastre sous la référence 074ZI n°178 pour environ 1840 m²,

Vu la déclaration attestant l'achèvement pour la première phase en date du 15 mars 2023,

Vu la demande de rétrocession formulée par la société 3J Aménagement 5 rue recteur Daure 14000 Caen, de la voirie située en section 074ZI parcelle n°178 en date du 14 mai 2025

Vu les documents transmis,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter la rétrocession et l'intégration des voies et réseaux du lotissement « du Champs du Puits » dans le domaine public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention de rétrocession lotissement « Le champs du Puits », à effectuer les démarches administratives, et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration dans le domaine public communal des voies et réseaux du lotissement du Champ du Puits sis sur les parcelles n°178 ;

- que les tous frais de notaire y compris l'établissement des actes de vente seront à la charge exclusive de la société 3J Aménagement.

Achat d'un terrain commune déléguée de Billy

Considérant l'absence d'équipement sportif à Billy, la famille LE BARON accepte de céder une partie du terrain cadastré 074 ZB 0076 à la commune de Valambray pour l'euro symbolique, d'une parcelle de 2 000 m², en vue de l'installation d'un CITY STADE.

Comme convenu entre les parties, les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité l'achat du terrain cadastré n°074ZB0076, le règlement des frais d'acte, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document ou acte administratif se rapportant à cette opération.

Modification des horaires du site élémentaire d'AIRAN

Compte-tenu du temps de trajet aller-retour nécessaire aux enfants des écoles pour se rendre à la cantine, et de l'âge des élèves, il est nécessaire d'allonger la pause méridienne en la passant de 1h30 à 2h00. Cela améliorera leur confort et le travail des agents municipaux.

Il est proposé une modification des horaires uniquement sur le site d'Airan.

Anciens horaires : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 16h30

Nouveaux horaires : 8h30 - 11h30 et 13h30 - 16h30

Ces nouveaux horaires ont été validés par le conseil d'école et les enseignants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité les nouveaux horaires ainsi proposés.

Créations de postes

Afin de répondre aux nécessités de services, il convient de :

- Créer un poste d'Adjoint-technique principal de 1^e classe (catégorie C) à temps non-complet (22 heures hebdomadaires) au tableau des effectifs des emplois permanents,
- Créer un poste d'Adjoint technique principal de 1^e classe (catégorie C) à temps non-complet (22 heures hebdomadaires) au tableau des effectifs des emplois permanents,
- Créer un poste d'Adjoint technique principal de 1^e classe (catégorie C) à temps complet (35 heures hebdomadaires) au tableau des effectifs des emplois permanents,
- Créer un poste rédacteur principal 1^{ère} classe (catégorie B) à temps non-complet (22 heures hebdomadaires) au tableau des effectifs des emplois permanents,

- Créer un poste d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) principal 1^{ère} classe (catégorie C) à temps non-complet (29,58 heures hebdomadaires annualisées)
- Créer un poste d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) principal 2^{ème} classe (catégorie C) à temps non-complet (29,58 heures hebdomadaires annualisées)

Les tableaux des effectifs seront modifiés en conséquence.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de créer :

- Un poste d'Adjoint technique principal de 1^e classe (catégorie C) à temps non-complet (22 heures hebdomadaires) au tableau des effectifs des emplois permanents,
- Un poste d'Adjoint technique principal de 1^e classe (catégorie C) à temps non-complet (22 heures hebdomadaires) au tableau des effectifs des emplois permanents,
- Un poste d'Adjoint technique principal de 1^e classe (catégorie C) à temps complet (35 heures hebdomadaires) au tableau des effectifs des emplois permanents,
- Un poste rédacteur principal 1^{ère} classe (catégorie B) à temps non-complet (22 heures hebdomadaires) au tableau des effectifs des emplois permanents,
- Un poste d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) principal 1^{ère} classe (catégorie C) à temps non-complet (29,58 heures hebdomadaires annualisées)
- Un poste d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) principal 2^{ème} classe (catégorie C) à temps non-complet (29,58 heures hebdomadaires annualisées)

De modifier les tableaux des effectifs en conséquence ;

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Vacation horaire : salles des fêtes de Valambray

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des vacations aux personnes chargées d'assurer la gestion des salles des fêtes de la commune de Valambray de la façon suivante à partir du 1^{er} juillet 2025 :

60€ pour les locations des week-ends et semaines.

Modification des tarifs de la location des salles polyvalentes

Après avoir en délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les nouveaux tarifs de location des salles polyvalentes pour toute souscription à un nouveau contrat, à compter du 1^{er} juillet 2025, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'opération.

Les tarifs des salles polyvalentes sont établis comme suit pour les contrats souscrits à partir du 1^{er} juillet 2025 :

TARIFS APPLICABLES AU 1 ^{er} /07/2025	AIRAN 160 personnes	BILLY 100 personnes	CONTEVILLE 100 personnes
Week end Habitant de Valambray	400€	250€	250€
Acompte 30%	120€	75€	75€
Solde	280€	175€	175€
Week end Extérieurs à la commune	600€	500€	500€
Acompte 30%	180€	150€	150 €
Solde	420 €	350 €	350€
1 jour dans la semaine*	100 €	80 €	80 €
Acompte 30 %	30 €	24 €	24 €
Solde	70 €	56 €	56 €
Caution	1 000 €	1 000 €	1 000€

Fonds de solidarité logement

Le FSL intervient pour accorder des aides, sous forme de prêts ou de subventions, à des personnes ou familles en difficulté. Elles servent à les aider à accéder ou à se maintenir dans un logement dans le secteur privé ou public, mais aussi pour assurer l'accompagnement social lié au logement.

La participation de la commune a pour base le nombre d'habitants (1800 habitants x 0,17 €), soit 306.00€ un montant identique à l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la participation de la commune au FSL pour un montant de 306.00€.

Participation scolaire 2023 2024 CDC du Cingal Suisse Normande

Vu la convention fixant les règles de calculs des participations financières pour l'année scolaire 2023-2024 pour la participation aux frais de scolarité des élèves de Valambray, au profit de la CDC du Cingal Suisse Normande, pour un montant total de 18 991,35€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le montant des participations financières.

Charte « développer un projet éolien »

Mme MARIE-dit-ASSE dit que Valambray a assez d'éolienne sur son territoire. Mme LAFOSSE estime qu'une charte ne sert à rien.

La loi prévoit la répartition des subsides entre le département, la région et les communes. La CDC récupèrent toutes les recettes.

Est-il possible de faire des clauses rédhitoires pour l'implantation de nouvelles éoliennes sur le territoire. Il faut trouver les bons arguments car si les communes entravent les projets, les sociétés risquent de se retourner contre les communes.

Mme MARIE-dit-ASSE dit que la charte donne le mode d'emploi aux entreprises pour s'installer sur le territoire.

M. MARTIN propose que l'on ne soit pas signataire de la charte.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil s'oppose à la signature de la Charte.

Questions diverses

- Un conseil est à prévoir pour la fin août pour le vote du PLUi, portant avis sur le projet de PLUi
- Le SDEC a déplacé l'implantation de la borne électrique à la mairie de Fierville-Bray au lieu de la salle des associations.
- L'installation d'une réserve incendie est prévue chemin de la Butte à Fierville-Bray.
- Une tarification incitative pour le ramassage des ordures ménagères est prévue du 30 juin au 31 décembre 2025. Une phase test de la tarification incitative démarre. Une facture à blanc sera envoyée par courrier. Elle indiquera la montant que les administrés auraient dû payer si la tarification incitative était déjà en vigueur. A partir du 1^{er} janvier 2026, la levées de bacs et les ramassages de sacs seront réellement décomptés.
- Une manifestation est prévue les 15, 16 et 17 août à la salle des associations à Fierville-Bray.
- L'extraction d'argile à Cesny-aux-Vignes débutera le 18 juin.
- Concernant la déviation de Billy, l'état s'est engagé à faire bouger les choses.
- L'expropriation de la rue Goujarde est en cours.
- M. LE FOLL constate un problème d'éclairage public au Torp et aux Closières,
- Mme BOURGES informe qu'un pont au niveau de la Muance menace de s'écrouler. C'est de la compétence de la CDC Val ès Dunes.
- Suite à l'orage du 13 juin dernier, à ce jour, aucune reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle n'est prévue.
- Mme LAFOSSE dit que la Muance doit être entretenue.

Fin de la séance à 20 h 44

Le secrétaire de séance

Jacques AUBERT



PV du Conseil municipal de Valambray du 17 Juin 2025



Annexe n°1

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 mars 2025

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021,

Vu le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021,

Les observations transmises en séance le 29 octobre 2024 lors de l'approbation du PV sont répertoriées ci-après : néant